

9 LAVOISIER
9, rue Lavoisier 93100 Montreuil
SASU au capital de 4 000 € - RCS Bobigny 841 001 084

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin à dix heures, l'actionnaire unique et président de 9 LAVOISIER, M. Jean-Luc DIAN, demeurant 50, Chaussée de l'Étang 94160 Saint Mandé, a décidé au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle.

L'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. M. Jean-Luc DIAN en assure la présidence.

Les documents suivants sont à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats ;
- Approbation de ces conventions ;
- Quitus à la présidence.

Le président donne lecture du rapport de gestion de la présidence et met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont présentés dans le bilan, le compte de résultat et l'annexe, et les opérations reflétées dans ces documents, faisant ressortir une perte de 20 962 €.
En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de porter la perte d'un montant de 20 962 € au compte report à nouveau, porté après cette écriture à 33 926 €.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constate qu'aucune opération réglementée par l'article L223-19 du code de commerce n'a été passée entre la société et l'actionnaire unique durant l'exercice.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique.

« Lu et certifié véritable »

Jean-Luc DIAN

Lu et certifié véritable



9 LAVOISIER

SASU au capital de 4 000 € - RCS Bobigny 841 001 084

9, rue Lavoisier 93100 Montreuil

Exercice social clos le 31/12/2024

**Certifié conforme à l'original,
le président**

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'L' followed by a vertical line and a horizontal crossbar, resembling a stylized 'L' or 'H'.

SAS 9 LAVOISIER

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Document reçu par les services fiscaux le 23/04/2025 à 16:35

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
				Exercice N clos le 31/12/2024		Exercice N-1 clos le 31/12/2023	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	3 500	016	1 161	2 339	3 039
	Immobilisations corporelles	028	2 700	030	1 506	1 195	1 465
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	6 200	048	2 666	3 534	4 504
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	821 120	052		821 120	821 120
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	861	066		861	
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	277	074		277	7 284
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	5 081	086		5 081	13
Charges constatées d'avance	092	27 694	094		27 694	27 694	
TOTAL II	096	855 033	098		855 033	856 111	
TOTAL GENERAL (I + II)				110	861 233	112	2 666
					858 567		860 615
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120			4 000	4 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126			400	400	
	Réserves réglementées	130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131		132			
	Report à nouveau	134			-12 964	2 722	
	Résultat de l'exercice	136			-20 962	-15 686	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	TOTAL I	142			-29 526	-8 564	
Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			176 664	193 285	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166			1 108	836	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		172	4 574	4 170	
	Comptes courants d'associés	173			210 767	87 387	
	Autres dettes	175			494 980	583 500	
	Produits constatés d'avance	174					
TOTAL III	176			888 093	869 178		
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180	858 567	860 615	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	494 980	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises						209		210			0		
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			0		
Production vendue services						217		218	8 333		7 800		
Production stockée								222			0		
Production immobilisée								224			0		
Subventions d'exploitation reçues								226			0		
Autres produits								230			0		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	8 333		7 800		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			0		
Variation de stock (marchandises)								236			0		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			821 120		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			-821 120		
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier					immobilier	242	15 194		18 310		
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243	717	244	3 575		706		
Rémunérations du personnel								250			0		
Charges sociales								252			0		
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		254	970		731		
Dotations aux provisions								256			0		
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262			1		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	19 739		19 748		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-11 405		-11 948		
Produits financiers				(III)				280			0		
Produits exceptionnels				(IV)				290			0		
Charges financières				(V)				294	8 151		3 577		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		300	1 406		161		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348							
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306			0		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	-20 963		-15 686		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314	20 963		
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316					
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318					
		Provisions non déductibles						322					
		Impôts et taxes non déductibles						324					
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	1 405			
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249		251					
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine	987			342			
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante	989						
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales	138						
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
		ZFANG 44 quaterdecies		345									
		Bassins urbains à dynamiser – BUD		992		Zone de développement prioritaire	993						
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit				346			350		
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647					
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648					
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
				Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	19 557		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356					
Déficits antérieurs reportables				15 525						360			
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	19 557		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Créance SARL Prenium Services - Radiée	1 405

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	3 500	412		414		416	3 500		
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450	2 700	452		454		456	2 700		
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	6 200	492		494		496	6 200		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	461	502	700	504		506	1 161		
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540	1 236	542	270	544		546	1 506		
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	1 696	572	970	574		576	2 666		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084								Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646	
	Sur comptes clients			650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666	
TOTAL				680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
								Dotations		Reprises	
Fonds commercial								681		683	
Autres immobilisations incorporelles								700		705	
Terrains								710		715	
Constructions								720		725	
Installations techniques, matériel et outillage								730		735	
Installations générales agencements aménagements divers								740		745	
Matériel de transport								750		755	
Autres immobilisations corporelles								760		765	
TOTAL								770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter								780			
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982		15 525	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter			
Déficits imputés								983			
Déficits reportables								984		15 525	
Déficits de l'exercice								860		19 557	
Total des déficits restant à reporter								870		35 082	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380		
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374		1 667	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		662	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

Désignation de l'entreprise : SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom de famille	Jean-Luc DIAN	% de détention	100	Nb de parts ou actions	1000
Nom d'usage	DIAN						
Naissance : Date	31/12/1954	N° Département	75	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Adresse : 50 Chaussée de l'Etang 94160 SAINT-MANDE FRANCE							

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : SAS 9 LAVOISIER	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 841001084	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
	Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : SAS 9 LAVOISIER

SIREN : 841001084

Attestation produite le 23/04/2025

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025



N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
SAS 9 LAVOISIER - SIREN : 841001084			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
9 rue Lavoisier 93100 MONTREUIL FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées		Activités immobilières		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		19 557
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15% ☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%				
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quindecies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A ☐		Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné ☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
SASU INELYS PARIS 4-16 AV LEON GAUMONT 75020 PARIS 20 Tél: 0143438209 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☒	Nom du prestataire ECF	INELYS PARIS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☒		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a				
				payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d				
Montant des autres distributions:						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j				
Montant des revenus répartis						Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS										
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées			
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
							Indemnités forfaitaires		Remboursements	
I DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
		MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
		MVLT réalisée au cours de l'exercice								
		MVLT restant à reporter								
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus délivrés										

9 LAVOISIER
9, rue Lavoisier 93100 Montreuil
SASU au capital de 4 000 € - RCS Bobigny 841 001 084

RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2025 réunie au siège social a pour objet principal :

L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

La société continue son activité et diminue sa dette envers la société D5 Holding et la Banque Populaire.

Fait à Montreuil,
Le 2 juin 2025

Jean-Luc DIAN
Président
Certifié conforme à l'original

